



CENTRE GOUVERNEMENTAL
DE CYBERDÉFENSE

IR-04(15)

Relations publiques, réparation de réputation et notification

Juill. 2026



Gestion des incidents de cybersécurité

Incident Response

IR-04(15) — Relations publiques, réparation de réputation et notification (---)

Énoncés :

- a. Gérer les relations publiques associées à un incident
- b. Employer des mesures visant à réparer la réputation d'une organisation
- c. Le cas échéant, aviser les personnes dont les renseignements personnels ont été compromis

Responsable : Aucun

Discussion :

Il est important pour une organisation de mettre en place une stratégie pour aborder les incidents qui ont été portés à l'attention du grand public, qui ont donné une image négative de l'organisation, qui ont affecté les personnes liées à l'organisation (par exemple, les partenaires ou les clientes et clients) ou qui ont touché des personnes dont les renseignements personnels ont été compromis. Une telle publicité peut nuire grandement à l'organisation et affecter sa capacité à effectuer ses fonctions liées à la mission et aux activités. Prendre les mesures nécessaires pour réparer la réputation de l'organisation est un aspect essentiel qui permet de regagner la confiance de ses membres ainsi que des personnes liées à l'organisation. En notifiant les personnes concernées, cela leur permet de prendre les mesures nécessaires pour les empêcher de subir tout autre préjudice en raison de l'information compromise.